

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

Le vingt six mars deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 23 mars, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Catherine **AMANN**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, André **FABER**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Colette **ROTTIER**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS SENE**, Isabelle **JASKULA** .

Absents excusés : Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à André **MORDENTI**

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

1) Tarification des droits de place :

Madame la Maire souhaite faire évoluer les tarifications sur les droits de place. Ces derniers n'ont pas évolué depuis 2005. Il est proposé d'appliquer pour la Place St Michel la somme de 25,00 € pour un véhicule et de 50,00 € pour l'occupation de toute la place et pour la Rue de Metz et la Rue Nationale la somme de 30,00 €

Après délibération, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent la nouvelle tarification des droits de place sur la commune de Verny.

2) Subvention année 2009 pour la prévention routière :

Monsieur Victorien **NICOLAS**, 5^{ème} adjoint propose d'octroyer une subvention de 53,00 € à la Prévention Routière pour leurs actions menées notamment au sein du groupe scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 53,00 € à la prévention routière.

3) Subventions 2009 aux associations locales :

Madame la Maire annonce que la commission en charge des associations s'est réunie afin de définir le montant des subventions allouées et leur mode de calcul. **Madame la Maire** propose d'accorder la gratuité du centre socioculturel Faber pour les activités hebdomadaires des associations.

Le conseil municipal dans son intégralité vote le principe de gratuité de l'utilisation des locaux du centre Faber pour les associations vernaises, à l'exception des manifestations à but lucratif en dehors d'une manifestation annuelle.

Monsieur Victorien **NICOLAS**, 5^{ème} adjoint au Maire, présente les propositions de subventions 2009 aux associations vernaises :

-	ASFV	Association Sportive Féminine	785,00 €
-	FCVL	Football Club Verny-Louvigny	2 236,00 €

-	FCVV	Football Club Vétérans Vernois	422,00 €
-	GP	Gym'Plaisir	183,00 €
-	JCV	Judo Club Verny	2 878,00 €
-	LPV	La Pétanque Vernoise	501,00 €
-	TCV	Tennis Club de Verny	3 514,00 €
-	VY	Verny Yoga	259,00 €
-	ADFM	Fort de l' Aisne	1 048,00 €
-	AFRV	Association Familles Rurales	1566,00 €
-	AL2F	Association les 2 Fées	341,00 €
-	TV	Théâtre de Verny	650,00 €
-	TTT	The Texas Tennessee	178,00 €
-	VL	Verny Loisirs	381,00 €
-	APE	Association de Parents d'Elèves	323,00 €
-	ASPV	Amicale des Pompiers de Verny	547,00 €
-	SF	Souvenir Français	100,00 €
-	UNC	Union National des Combattants	150,00 €

TOTAL

16 062,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

4) Compte administratif 2008 :

Madame la Maire présente le compte administratif 2008 à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce dernier se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	873 189,77 €	476 443,14 €
Dépenses	667 342,94 €	393 679,73 €

Résultat

Excédent	205 846,83 €	82 763,41 €
----------	--------------	-------------

Avant de délibérer **Madame la Maire** quitte la séance du conseil et laisse la parole à Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint. Au moment du vote, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la présentation du compte administratif 2008.

5) Compte de gestion 2008 :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint, présente le compte de gestion 2008. Les montants sont identiques à ceux du compte administratif 2008.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	873 189,77 €	476 443,14 €
Dépenses	667 342,94 €	393 679,73 €

Résultat

Excédent	205 846,83 €	82 763,41 €
----------	--------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la présentation du compte de gestion 2008.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2008 :

Monsieur François VALENTIN, 2^{ème} adjoint expose la présente délibération relative à l'affectation de résultat de l'exercice 2008. Celui-ci se présente de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses	667 342,94 €
Recettes	873 189,77 €
Excédent	205 846,83 €

Investissements :

Dépenses	393 679,73 €
Recettes	476 443,14 €
Déficit	- 365 605,75 €

Reste à réaliser :

Dépenses	181 130,54 €
Recettes	125 581,79 €
Déficit	- 55 548,75 €

Les résultats du compte de gestion montrent un excédent de fonctionnement de **205 846,83 €**. Ce montant sera reporté au compte 1068 du budget primitif 2009.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal valide l'affectation de résultat pour l'exercice 2008.

7) Fixation du taux des taxes locales 2009 :

Après exposé de **Madame la Maire** sur la fixation des 4 taxes locales pour l'année 2009, **Madame la Maire** propose de procéder à une augmentation des 4 taxes, cela se présente de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	9,58 %
Taxe foncière bâti :	9,49 %
Taxe foncière non bâti :	39,36 %
Taxe professionnelle :	8,11 %

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

8) Budget primitif 2009 :

Madame la Maire propose de voter le budget primitif par chapitre.

1*) Le Budget Primitif 2009 de la mairie

• Fonctionnement - Dépenses

011 Charges générales :	260 350,00 €
012 Charges du personnel :	271 500,00 €
022 Dépenses imprévues :	500,00 €
65 Gestion courante :	153 240,00 €

66 Charges financières :	41 000,00 €	
67 Charges exceptionnelles :	2 000,00 €	
023 Virement à la section d'investissement :	128 916,00 €	
Sous-total à la section de dépenses de fonctionnement :		857 506,00 €

• **Fonctionnement – Recettes :**

013 Atténuation de charges :	0,00 €	
70 Produits de services :	2 250,00 €	
73 Impôts et taxes :	337 694,00 €	
74 Dotations subventions :	451 562,00 €	
75 Gestion courante :	66 000,00 €	
77 Produits exceptionnels :	0,00 €	
Sous-total de la section de recettes de fonctionnement :		857 506,00 €

Le budget ainsi présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à **857 506,00 €**

Tous les chapitres ont fait l'objet d'un vote individuel, et chaque chapitre a été accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

• **Investissement – Dépenses :**

Opération 19 – Voirie :	69 000,00 €	
Opération 20 – Matériel :	12 735,20 €	
Opération 37 – Espaces Verts :	4 641,05 €	
Opération 39 – Gros entretien de bâtiments :	41 629,90 €	
Opération 51 – Terrain de sports :	8 100,81 €	
Opération 52 – Terrains et bâtiments :	0,00 €	
Opération 53 – Installation urbaines et colombarium :	3 000,00 €	
Opération 55 – Centre socioculturel :	75 000,00 €	
Opération 62 – Ecoles :	712 384,18 €	
Opération 64 – Cantine :	666 049,05 €	
Opération 67 – Caserne des pompiers et gendarmerie :	171 216,19 €	
Opération 70 – Fort de Verny :	50 614,72 €	
Opération 71 – Dépendances du château :	288 546,96 €	
Opération 72 – Supermarché :	170 000,00 €	
Opération 73 – Sécurité Routière :	26 950,00 €	
16 – Emprunts :	54 000,00 €	
20 – Dépenses imprévues :	4 000,00 €	
Sous-total de la section des dépenses d'investissement :		2 357 868,06 €
Solde négatif reporté :	282 842,34 €	

Total des dépenses d'investissement : 2 640 710,40 €

• **Investissement - Recettes :**

Chapitre 13 – Subventions :	1 830 440,94 €	
Chapitre 06 – Emprunts :	298 851,63 €	
Chapitre 10 – Dotations et réserves :	382 501,83 €	
Chapitre 068 – Excédents de fonctionnement :	205 846,83 €	
Total de la section des recettes d'investissements :		2 640 710,40 €

Le budget ainsi présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 640 710,40 €**

Toutes les opérations ont fait l'objet d'un vote individuel, et chaque opération a été acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

2*) Le Budget annexe : le CCAS

Le budget du CCAS se définit comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 : 6 500,00 €

Chapitre 67 : 1 500,00 €

- **Recettes de fonctionnement :**

Subvention de la mairie + 8 000,00 €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget annexe du CCAS.

9) Modification de la délibération du 26 janvier 2009 concernant la rénovation des dépendances du château :

Madame Odile **ANNEN-LACOMBE**, 3^{ème} adjointe au Maire, annonce que la délibération du 22 janvier 2009 concernant la demande de subvention au conseil régional pour la rénovation des dépendances du Château est modifiée comme suit : la phrase «les loyers connaîtront un rabais de 15 % sur 3 ans afin de permettre d'octroyer une aide indirecte aux entreprises» est retirée de la délibération du 22 janvier 2009. Cette modification intervient suite à une demande de la Sous-Préfecture précisant que le pourcentage diffère selon que l'entreprise est une petite ou une moyenne entreprise, en application des définitions communautaires (ce pourcentage est fixé par l'article R1511-6 du CGCT, qui fait actuellement l'objet d'une révision par décret).

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de retirer cette phrase de la délibération du 22 janvier 2009.

10) Contrat de concession URM et UEM :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint au Maire, expose le point concernant le contrat de concession avec l'URM et l'UEM. Ce contrat porte sur le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

Pour cela il est proposé :

- de confier à la SAS URM les missions de développement et d'exploitation sur le réseau public de distribution d'énergie électrique ainsi que le raccordement et l'accès dans des conditions non discriminatoires des usagers au réseau public de distribution sur le ban communal.
- de confier à la SAEML UEM les missions de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le ban communal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la signature de ce présent contrat avec l'UEM et l'URM et autorisent **Madame la Maire** à signer tous actes, documents et contrats relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

11) Paiement des factures : convention tripartite UEM – Trésorerie - Municipalité :

Madame la Maire annonce que dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement, il y a lieu de procéder à la signature d'une convention avec l'UEM, la Trésorerie de Verny et la mairie permettant le règlement par prélèvement des factures d'électricité.

Après exposé des faits, le conseil municipal dans son ensemble accepte la signature de la convention tripartite et autorise Madame la Maire à signer tous les actes relatifs à la convention.

12) Remplacement de 3 lanternes rue de la Plénière et rue d'Orceval :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint annonce la nécessité de changer 3 lanternes dans la rue de la Plénière et la rue d'Orceval. Après consultation, il est proposé de confier les travaux à l'UEM pour un montant de 1 297,67 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 19 – Voirie

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent de confier les travaux pour le remplacement de 3 lanternes à l'UEM.

13) Accord pour la réalisation de l'alimentation électrique du Fort de l'Aisne :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint annonce la réalisation prochaine de l'alimentation électrique au Fort de l'Aisne. La mairie de Verny assurerait la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec la Communauté de Communes du Vernois (CCV) et la commune de Pournoy la Grasse. Les travaux seraient financés de la manière suivante :

Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur (Sénateur Jean-Pierre MASSERET)	30 %
Fonds de concours de la CCV	35 %
Communes de Verny et Pournoy la Grasse (dont 66 % par la commune de Verny et 34% par la commune de Pournoy la Grasse)	35 %

Les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité pour procéder à la réalisation de l'alimentation électrique du Fort de l'Aisne.

14) Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de l'alimentation électrique du Fort de l'Aisne :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à demander une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de l'alimentation électrique du Fort de Verny. Cette subvention s'élève à 30 % du montant hors taxes des travaux.

15) Renouvellement du contrat «Enfance jeunesse» avec la CAF de la Moselle :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint propose au conseil municipal le renouvellement du contrat «Enfance Jeunesse» avec la CAF de la Moselle. Ce contrat «temps libre» prend effet à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 4 ans.

Après exposé des faits, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise **Madame la Maire** à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat.

16) Subvention école pour la visite des élèves de CM2 au collège :

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 230,00 € à l'école primaire de Verny pour le transport des élèves de CM2 dans le cadre de la visite du collège de Magny.

DIVERS :

- Le nettoyage du printemps se déroulera le 04 avril à 14H30 sur la commune de Verny,
- Le projet concernant l'installation d'une maison de retraite sur la commune de Verny est rejeté par le CROSM, le projet n'est pas pour autant abandonné,
- Construction de la nouvelle gendarmerie : une réunion aura lieu la semaine prochaine avec les différents partenaires de l'opération,
- Ecole : le conseil municipal est informé du blocage du 7^{ème} poste élémentaire par l'Inspection Académique de la Moselle. Il pourra être levé à la rentrée si 150 élèves sont présents,
- Prochain conseil municipal : fin avril.

Fait en séance, le 26 mars 2009
Pour copie certifiée conforme.
Mme la Maire.

Marie-Thérèse
GANSOINAT-RAVAINE